

Mandature 2022 - 2026

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

12 MAI 2023

Approuvé lors de l'assemblée générale du 17 novembre,
à échéance du 22 novembre 2023

ASSEMBLEE GENERALE

12 Mai 2023 – Hôtel consulaire en présentiel

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<ul style="list-style-type: none">• Ouverture de la séance par Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne	4
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 3 février 2023	6
DELIBERATIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Budget exécuté 2022	7
<ul style="list-style-type: none">• Acquisition du parvis situé à l'entrée principale de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	19
<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour des tarifs de la CCI Yonne	20
<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour des CGV - Conditions Générales de Vente de la CCI Yonne	21
<ul style="list-style-type: none">• Désignation de nouveaux membres associés	22
<ul style="list-style-type: none">• Nomination du commissaire aux comptes de la CCI de l'Yonne	23
INFORMATIONS	
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de Yves HUTIN, Directeur territorial Yonne / Nièvre – Pôle Emploi	24
<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'activité 2022	28
<ul style="list-style-type: none">• Information sur les marchés attribués	29
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de René CORNET, Président de l'association Mobil'Eco	31
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre	31
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de Xavier DUALE, Directeur Départemental de la Banque de France	32
<ul style="list-style-type: none">• Intervention de Philippe LALA, Conseil Départemental 89 – Projet Yonne 2024	32
<ul style="list-style-type: none">• Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la CCI de l'Yonne	35

Assemblée Générale du 12 Mai 2023

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale le vendredi 12 mai 2023, à neuf heures trente, au siège de la CCI de l'Yonne, sous la Présidence de Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne.

Membres titulaires présents

Clément BAILLY, Pascal BAILLY, Pierre BELBENOIT, Thierry CADEVILLE, Georges CARLIERE, Didier CHAPUIS, Pascal CHAROT, Laurence DERBECQ, Sylvain DUVAL, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Kouider HAFID, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Frédérique LECOMTE, Marc MANDRAY, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Frédérique RADE, Sylvie RAMISSE, Sylvie SIDOU.

Membres titulaires excusés

Anthony BALOUZET, Didier BARJOT, Xavier CELLARD DU SORDET, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Alain GENET, Sophie GRCEVIC, Pascal LEROUX, Stéphanie LOUAULT, Ghislaine MOREAU, Nicolas PLANTIER, Stéphane TURPIN.

Membres associés présents

René CORNET, Marie AUBIN, Yves HUTIN, Martine GUYOLLOT, Serge NASSELEVITCH,

Membres associés excusés

Bénédicte BARRE, Karine LASCOLS, Michel FOUQUIER, Baptiste MALHERBE, Aurélie VALLOT, Céline DUBREUIL, Markus STUMP, Sylvia BOUREL, Michel CHAUFOURNAIS, Jérôme MARCHAND, Laure BERTHELIN, Michel TONNELIER.

Conseillers techniques présents

Benjamin AUDEUX, Xavier DUALE, Patrick DANAUDIÈRE.

Conseillers techniques excusés

Baptiste CLERIN, Didier MICHEL, Valérie WALTER, Sylvia CORREIA, Bruno RENARD, Isabelle FROMENT-MEURICE, Sébastien REYES, Emmanuele BONNEAU.

Invités

- Philippe LALA, Conseiller départemental,
- François PINAULT, Commissaire aux comptes.

Assistaient également à la réunion

- Jérôme MAYEL, Directeur Général ;
- Les Directeurs et Chefs de service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

1. ACCUEIL PAR THIERRY CADEVILLE, PRESIDENT DE LA CCI DE L'YONNE

Bonjour à tous !

Je salue les élus présents, nos conseillers techniques, nos membres associés, nos invités, les personnels de la CCI. Je tiens à remercier Dominique VERDUYN pour son engagement depuis le début de cette mandature. Dominique a fait valoir ses droits à la retraite et quittant de ce fait ses fonctions chez DAVEY BICKFORD, il doit renoncer à sa mission d'élu au sein de la CCI.

Les membres associés de la CCI s'enrichiront, avec votre accord, de deux nouveaux membres, M. Yves HUTIN directeur Territorial de Pole-Emploi Yonne Nièvre et Mme Martine GUYOLLOT Vice-présidente de la Fédération des Bouchers de l'Yonne qui nous rejoint à la demande de son Président Bruno JEANDOT. Nous leur souhaitons la bienvenue également à cette assemblée !

Vous le constatez, nous avons du mal à nous défaire des facilités de notre ancien Hôtel Consulaire, mais je vous annonce que le projet OCTOPUS entre dans sa phase active puisque nous aurons le 25 mai prochain la première réunion de chantier à la Pépinière et le 12 septembre prochain, la pause de la première pierre

Je tiens à vous informer que quasi la totalité des lots de l'appel d'offres lancé par notre CCI a été attribuée à des entreprises icaunaises ! Il faut le souligner et le faire savoir ! Bravo aux équipes de la CCI qui travaillent d'arrache-pied sur le sujet !

Un mot également sur la nomination de notre élue CCI, Ghislaine MOREAU qui est devenue présidente du Conseil des Prudhommes d'Auxerre. Cela concerne près de 200 affaires par an en moyenne dans le département, plutôt en diminution actuellement mais avec des délais qui se rallongent (renvois successifs) et qui conduit parfois la nouvelle présidente à prononcer des radiations. C'est 1.5 jour de travail par semaine, quasi bénévole sans compter les rédactions !

Je souhaite vous faire part maintenant à la fois de réflexions et d'informations sur la situation économique que nous vivons et qui est assez paradoxale.

Nous avons d'un côté une situation économique plutôt favorable pour certaines branches d'activité, avec un chômage toujours au plus bas (je laisserai Yves HUTIN vous en parler tout à l'heure) des carnets de commandes remplis, des délais d'approvisionnement qui se détendent (ce que m'ont confirmé plusieurs chefs d'entreprises dont Pascal CHAROT ici présent) malgré la hausse des coûts de l'énergie qui s'est confirmée ;

Et de l'autre, une situation sociale très tendue, des difficultés croissantes pour les ménages avec une inflation à fort impact sur le panier de la ménagère (l'inflation sur les produits alimentaires à fin juin atteindra 25% comparée à début 2022 selon les grandes enseignes de la distribution Yann PICARD),

Pour rappel, les ménages consacrent de 20 à 25% de leur budget à l'alimentaire.

Si ces dépenses augmentent de 25%, c'est 3 semaines de revenus en plus à consacrer à ce poste sur l'année. Et on constate des difficultés grandissantes dans le commerce « non-essentiel » (on le voit notamment avec la fermeture de chaînes entières de distribution).

Les entreprises qui travaillent avec de la commande publique sont également impactées par l'atonie du secteur depuis le début de l'année (confirmé par Emmanuel DUBOIS) et des secteurs également touchés par l'augmentation du coût de l'argent, en particulier le bâtiment et la promotion immobilière.

Nicolas GARNERONE nous rappelait au dernier Bureau que les constructions de logements neufs en France ont reculé en 2022 et que ça continue en 2023, les autorisations de logements restaient en dessous de leur niveau moyen des douze mois précédant le premier confinement (- 11 %).

Selon les chiffres du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, malgré tout, de mars 2022 à février 2023, le nombre de logements autorisés à la construction s'établit à 461 200 logements, soit 24 400 de moins qu'au cours des douze mois précédents (- 5,0 %).

Les besoins en logements neufs sont estimés selon diverses sources de 3 à 5 000 000 pour les 10 prochaines années.

Deux sources d'informations tirées de sondages auprès de chefs d'entreprises nous donnent les enseignements suivants :

La « grande consultation des entrepreneurs » « opinion way » (avril 2023) dont CCI France est partenaire nous donne les informations suivantes (1019 dirigeants d'entreprises interrogés):

- *L'optimisme des entrepreneurs est passé de 92/100 à 74/100 entre février 2022 et avril 2023*
- *Les 2/3 des chefs d'entreprises ont confiance dans les perspectives de leur entreprise pour les 12 prochains mois mais 9% seulement prévoient d'embaucher*
- *Sur les 12 dernier mois 56% des entreprises de 1 salarié et plus ont cherché à recruter et 27% seulement ont atteint leur objectif de recrutement.*
- *1/3 des entreprises ont dû adapter les processus de production pour réduire la consommation et la facture énergétique.*
- *48% des dirigeants considèrent que l'inflation pourrait avoir des conséquences sur la viabilité de leur entreprise*
- *Concernant les manifestations contre la réforme des retraites : 28% des dirigeants ont ressenti l'impact du mouvement de contestation dans leur chiffre d'affaires.*

Les 4 premières causes de la non-atteinte des objectifs de recrutement sont :

- *les profils recherchés sont trop rares dans le bassin d'emploi (60%)*
- *les profils des candidats n'étaient pas satisfaisants (26%)*
- *la concurrence des entreprises du bassin d'emploi (21)*
- *les attentes des candidats étaient trop importantes (21)*

Pour ceux que ça intéresse, d'autres informations sont disponibles et vous pourrez obtenir le power point complet auprès de Tessa.

Selon les données de la Banque de France :

Au niveau national, au premier trimestre 2023, l'activité s'est montrée résiliente. Selon les chefs d'entreprise participant à l'enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 29 mars et le 5 avril), l'activité a progressé en mars dans l'industrie, les services et le bâtiment.

Pour avril, les entreprises anticipaient une nouvelle progression dans l'industrie et les services, et un repli dans le bâtiment.

La détente sur les difficultés d'approvisionnement se poursuit dans le bâtiment (20 % des entreprises les mentionnent en mars, après 24 % en février) et dans l'industrie où 30 % des chefs d'entreprise les mentionnent (après 33 % en février).

Les prix des matières premières sont jugés stables en mars.

Les chefs d'entreprise indiquent également un ralentissement de leurs prix de vente des produits finis, sauf dans l'agro-alimentaire où la hausse des prix reste élevée.

Au niveau départemental, selon les informations transmises par Xavier DUALE, directeur départemental de la BDF : Pas de dégradation notable constatée.

3400 PGE (360 M€) ont été accordés dans le département, sans défaillance particulière sur les remboursements (2 à 3% de difficultés, inférieur à la moyenne nationale).

On constate une augmentation des défaillances mais à peine au niveau de celles d'avant COVID.

Je vous propose maintenant de poursuivre l'ordre du jour de notre réunion.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Avant de poursuivre le déroulement de l'assemblée générale, le Directeur Général, demande l'autorisation à l'assemblée d'apporter deux modifications à l'ordre du jour transmis par mail avec la convocation.

Ces modifications portent sur :

- La mise à jour des Conditions Générales de Vente de la CCI de l'Yonne,
- Le renouvellement du marché du Commissaire aux Comptes.

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à cette modification de l'ordre du jour ou s'abstient.

L'assemblée générale ayant approuvé ces modifications, Thierry CADEVILLE propose de passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée qui s'est tenue du 3 février à échéance du 10 février 2023.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU 3 FEVRIER A ECHEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 février a été transmis par mail avec la convocation et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres élus présents, le procès-verbal est mis aux voix et approuvé comme suit :

LE PROCES VERBAL DU 15 10 21 EST ADOPTE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS 22	QUORUM 17	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Le Président propose à l'assemblée de passer aux délibérations et invite Sandrine SINET, Responsable des Finances à présenter le Budget exécuté 2022.

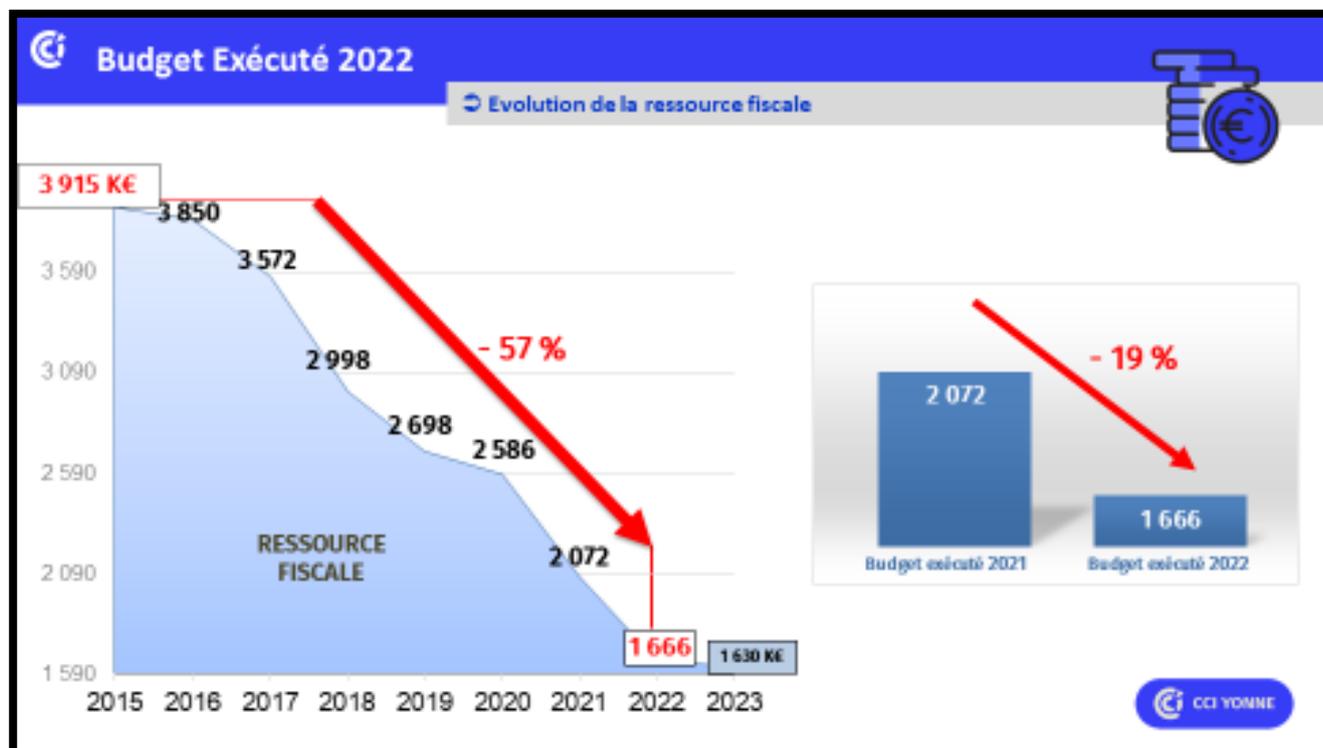
3. DELIBERATIONS

3.1 ADOPTION DU BUDGET EXECUTE 2022

Exposé des motifs

Sandrine SINET, Responsable des Finances

Evolution de la ressource fiscale



Entre 2015 et 2022 on constate une diminution de 57% de TCCI.

La TCCI devrait être maintenue par l'Etat en 2023.

Entre 2021 et 2022 a subi une diminution de 19% de sa TCCI.

La baisse récurrente de la recette fiscale a un impact majeur sur le budget et les possibilités d'actions de la CCI.

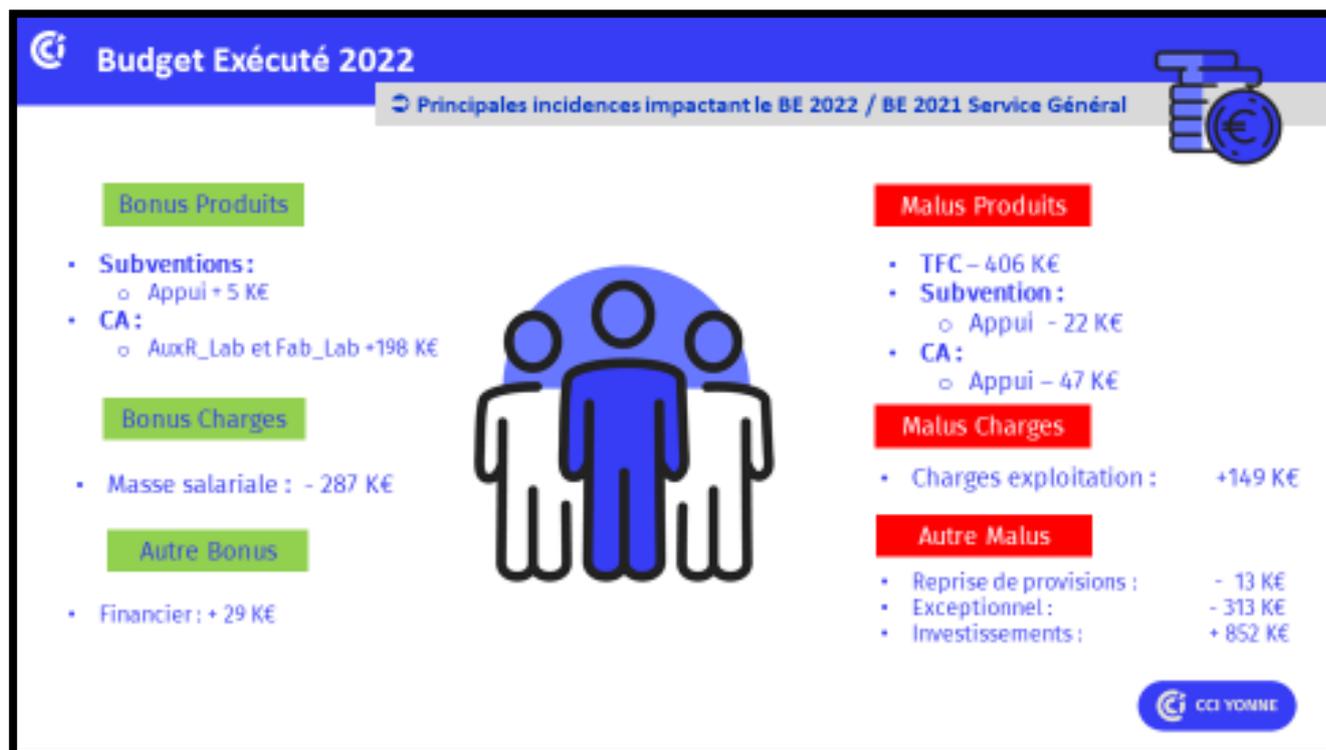
Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous présenterons ensuite un comparatif entre les budgets exécutés de 2021 et 2022 relatif aux 3 piliers de l'activité de la CCI de l'Yonne que sont :

1. Le Service Général
2. L'Emploi-Formation
3. Les Hôtels et Pépinières d'entreprises

Comparatif des trois piliers de l'activité de la CCI de l'Yonne entre le BE 2022 et le BE 2021

1. Principales incidences impactant le BE 2022 / BE 2021 – Service générale



BONUS

Bonus Produits

Subventions +5K€ qui correspondent à des subventions attribuées aux activités liées à la création d'entreprises, au commerce et à l'industrie.

Chiffre d'affaires : +198K€

Bonus Charges

Masse salariale 287K€ économie de charge sur la masse salariale liée à une reprise de provision pour litige RH. C'est un élément exceptionnel qui ne se reproduira pas.

Suite aux négociations annuels des provisions ont dû être réalisées.

Autre Bonus

Financier : Provisions financières non reconduites en comparaison de l'année 2021.

MALUS

Malus Produits

Perte de TFC.

Malus Charges

Charges exploitation : Ces charges concernent essentiellement AuxR'Lab.

Autres Malus

Reprise de provision : travaux rue Etienne Dolet pour les travaux accessibilité.

Exceptionnel : Vente Logiyonne non reconduite en 2022.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Deux éléments importants sont à prendre en compte :

- Début 2022 nous avons candidaté avec Wacano, société filiale de la CCI Paris Ile-de-France pour gérer Aux'R_Lab, (Ancien Pôle environnemental) et la future Factory (Anciens vestiaires Guillet). Les vestiaires Guillet, en cours de rénovation, deviendront un Fab_Lab que nous gérerons également pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le marché sur 2022 correspond à 200 000 €. Ces prestations sont partagées avec WACANO.

La CCI porte budgétairement l'action.

La facture sera à régler en 2023. C'est un marché pour 5 ans.

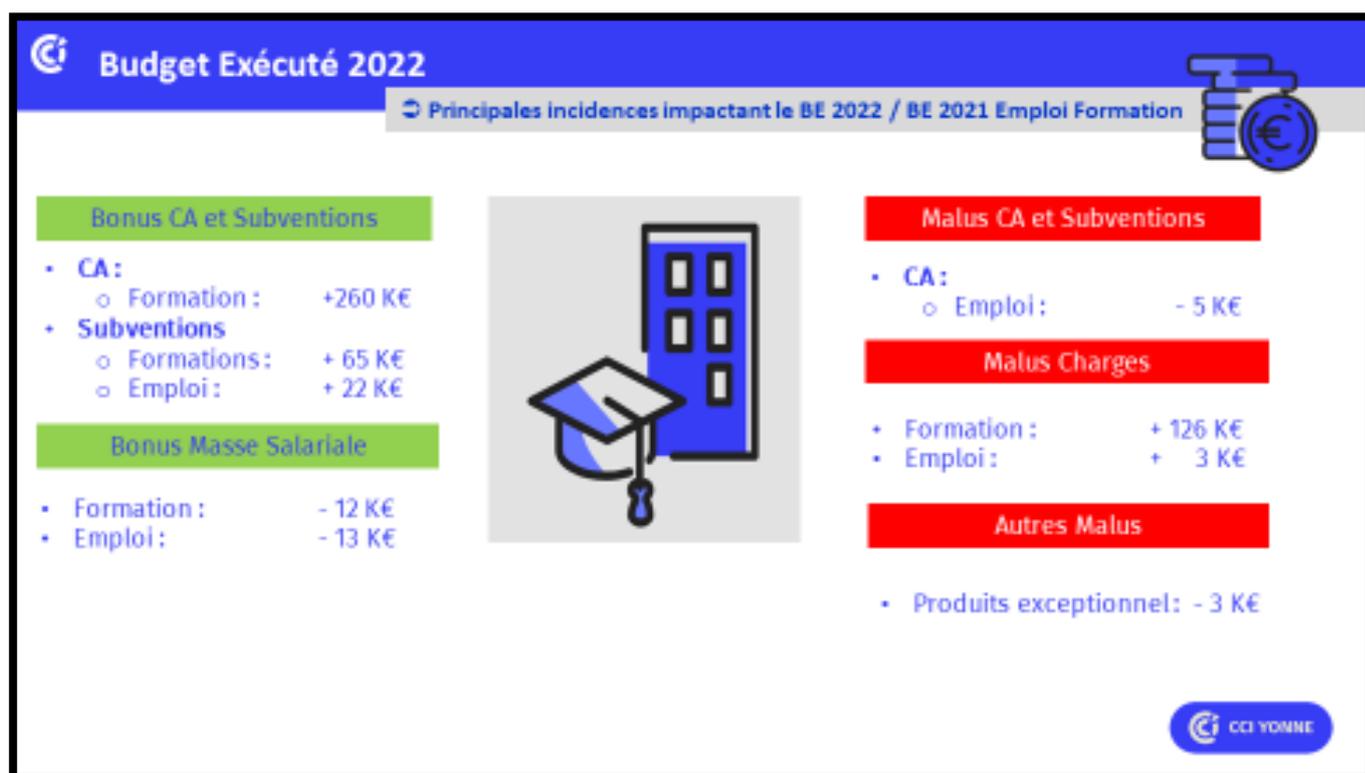
Dans les éléments

- Concernant le litige RH, je tiens à insister sur le fait que nous n'avons pas fait d'économie sur la masse salariale. Sur le service générale la masse salariale augmente de 100 000 €.

Thierry CADEVILLE, Président

La présence d'une technopole est essentielle pour le territoire. J'ai visité avec Crescent MARAULT, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, les technopôles de LAVAL et LA ROCHELLE. Ces technopôles génèrent une activité impressionnante dès l'issue de la première année. C'est une très grande opportunité pour notre territoire.

2. Principales incidences impactant le BE 2022 / BE 2021 – Emploi-Formation



BONUS

Bonus chiffre d'Affaires et subventions

Chiffre d'affaires formation : Très forte augmentation du chiffre d'affaires dont 40% pour les langues.

Subventions : Bénéfice de la formation.

Bonus masse salariale

Formation : économie de 12K€

Emploi : petite économie liée à une démission au sein du service au cours de l'exercice. Ce départ a été remplacé mais seulement sur une partie de l'année.

MALUS

Malus chiffre d'Affaires et subventions : +129K€ dont 62 % qui représente 78 000 €.

Malus charges : Le coût du loyer sur une année pleine par rapport à l'année 2021.

Autres malus : Les 3K€ représentent les Produits exceptionnelles : annulation de provision sur des factures jamais reçues.

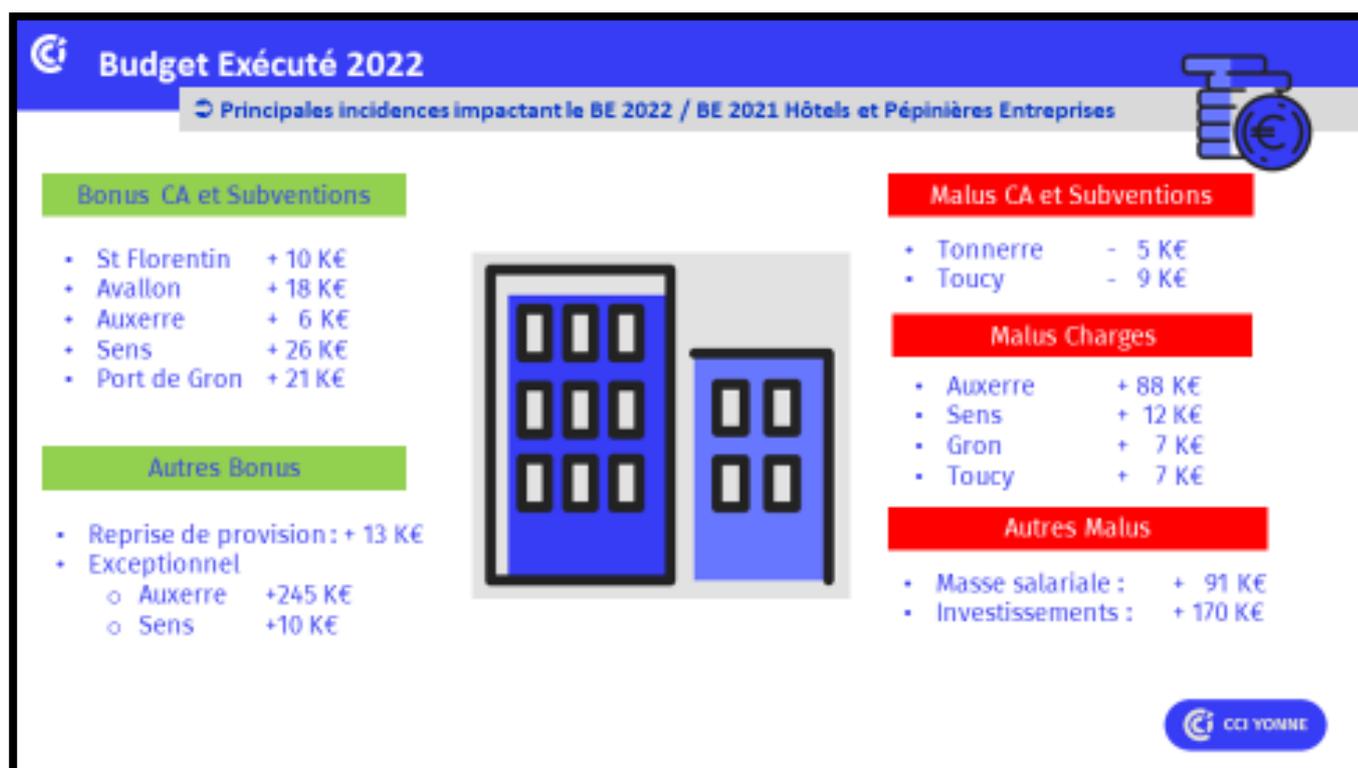
Jérôme MAYEL, Directeur Général

Je souhaite féliciter toute l'équipe de la Direction Emploi-Formation pour son travail, et la progression de son chiffre d'affaires. Augmentation de 243 000 € entre 2021 et 2022. C'est un résultat remarquable.

Thierry CADEVILLE, Président

Dès septembre nous ouvrons un master en deux ans, à Sens, pour former des futurs cadres d'entreprises en commerce extérieur.

3. Principales incidences impactant le BE 2022 / BE 2021 – Pépinières et Hôtels d'entreprises



BONUS

Bonus chiffre d'Affaires et subventions

- **Hôtel d'entreprises de Saint-Florentin** : +10K€ grâce à la location de bureaux et ateliers.
- **Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois** : -14K€ de subventions pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises mais +20 K€ de location de bureau
- **Village d'entreprises du Sénonais** : la revente de l'énergie photovoltaïque

- **Port de Gron** : +21 K€ grâce à une augmentation de 50% par rapport à 2021 du chiffre d'affaires lié aux prestations du quai public et +17K€ de recette par rapport à 2021 de la revente de la production d'énergie photovoltaïque.
- **Port de plaisance d'Auxerre** : Reprise de provision en raison du client qui a tardé à payer ses loyers en raison de difficultés liées au COVID

Autres bonus

- Aujourd'hui nous estimons que l'enveloppe provisionnée pour le B02 ne sera pas nécessaire, car nous rasons le bâtiment.
- Régularisation de TVA sur les immobilisations

MALUS

Malus chiffre d'Affaires et subventions

- **Hôtel d'entreprise du Tonnerrois**
- **Hôtel d'entreprises de Puisaye**

Diminution des revenus tirés de la location.

Forte augmentation des charges suite à l'expertise Galtier, relative à l'incendie du Bâtiment B01 et honoraires d'indemnités liés au concours d'architecte organisé pour la rénovation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Malus charges

- **Auxerre**
- **Sens** : perte suite à une liquidation judiciaire d'un client
- **Gron** : travaux de climatisation.
- **Hôtel d'entreprises de Puisaye**: réparation de la toiture sur les ateliers.

Autres malus

Masse salariale : une personne embauchée en CDI pour notre nouveau site « AuxR_Lab » et une personne en CDD pour remplacer un arrêt maladie.

Investissements

- Encours sur le B02 car nous sommes en cours d'expertise intellectuelle.
- Vente définitive de Vauban.
- Changement des portes d'ateliers de Sens (15K€).

Evolution du chiffre d'affaires et des subventions en K€

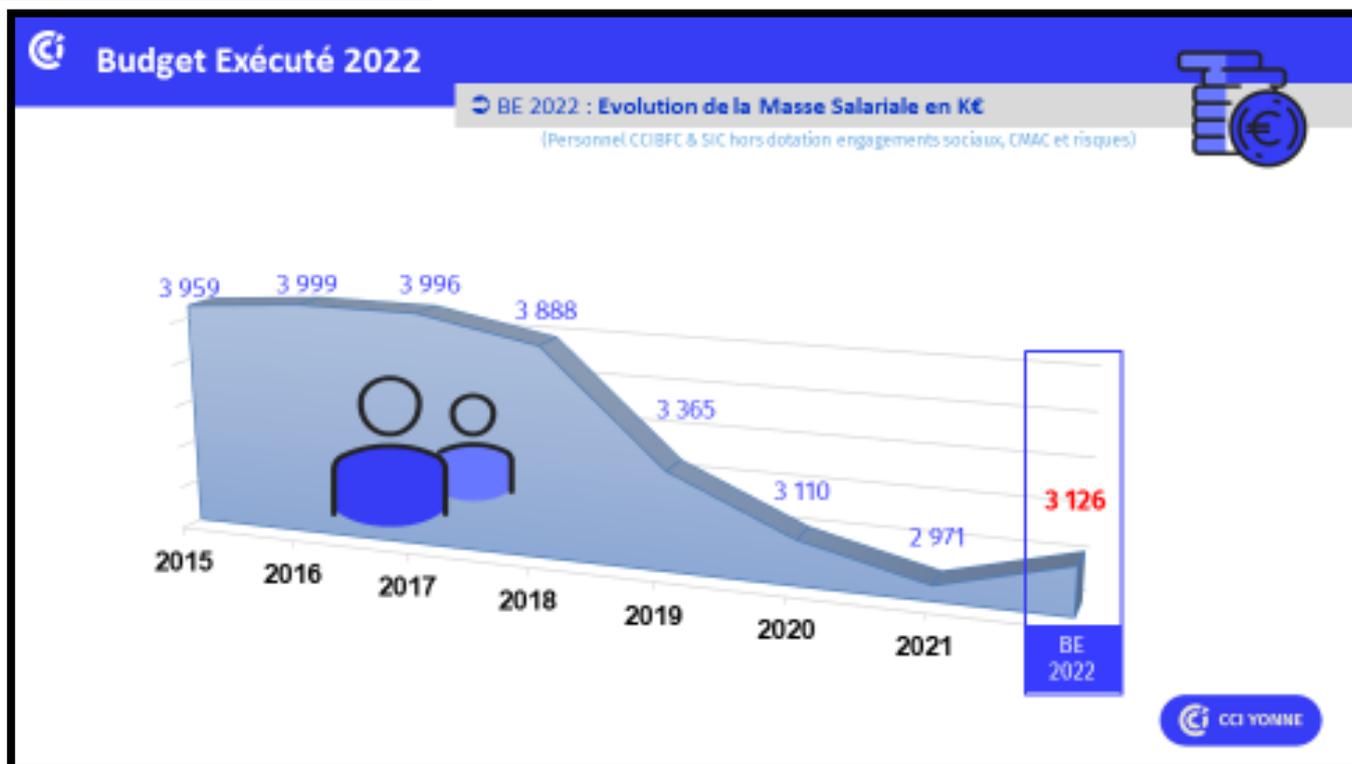


Jérôme MAYEL, Directeur Général

Notre objectif est de compenser la baisse des subventions par le chiffre d'affaires. Cela nous permet d'avoir des résultats de soldes positifs. Parallèlement, nous nous efforçons de contenir les charges.

Encore une fois je remercie les équipes pour leur investissement.

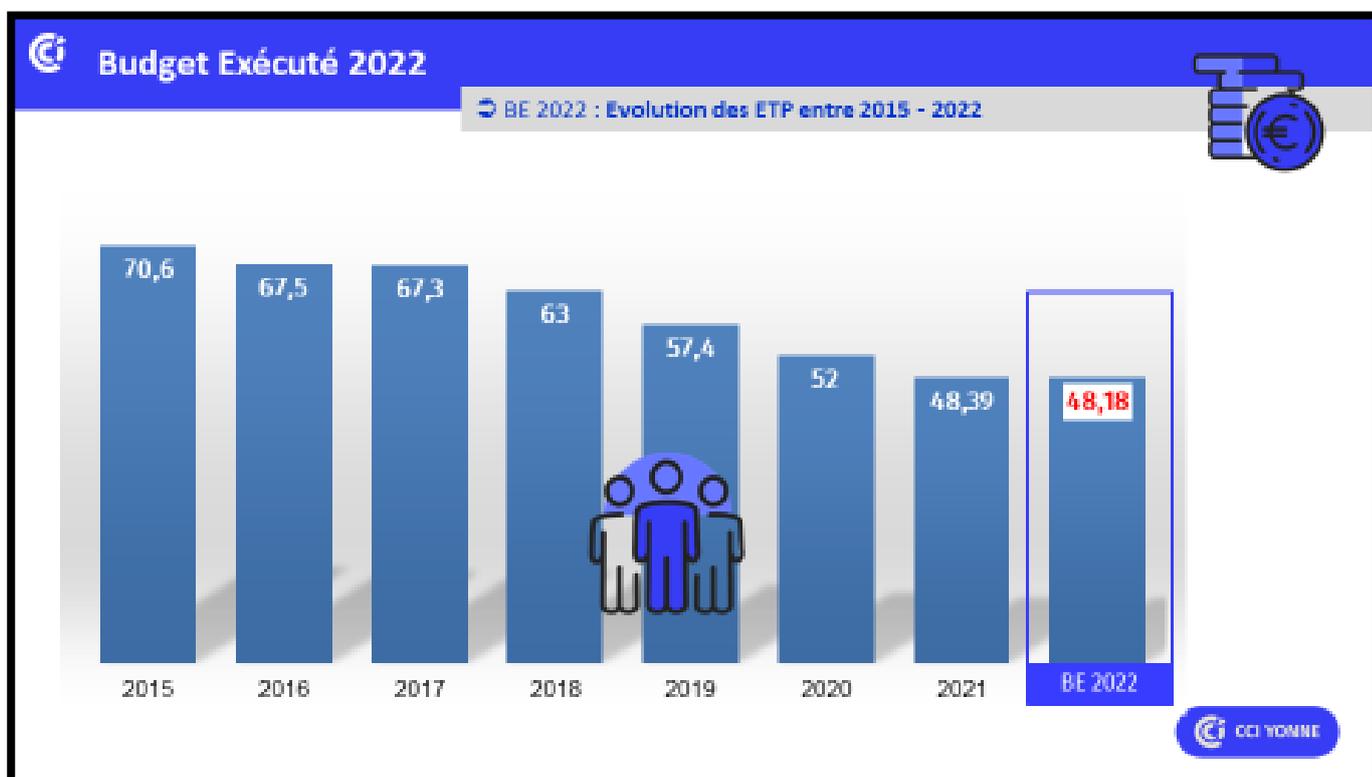
Evolution de la masse salariale en K€



Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous sommes sur une tendance d'augmentation de la masse salariale à effectif constant, comme dans beaucoup d'entreprises. Nous avons une progression de 150 000 € à périmètre constant. Entre 2021 et 2022, nous avons enregistré deux fin de CDD, trois démissions et six embauches.

Evolution des ETP entre 2015 et 2022



Comparatif des indicateurs en K€

	Budget Exécuté 2020	Budget Exécuté 2021	Budget exécuté 2022
Taxe pour frais de Chambre	+ 2 586	+ 2 072	+ 1 666
Total compte de résultat	+ 6 452	+ 6 488	+ 6 069
Résultat d'exploitation	- 56	- 403	- 347
Résultat financier	- 32	- 41	- 11
Résultat exceptionnel	+ 496	+ 757	+ 693
Résultat comptable	+ 408	+ 313	+ 334
Capacité d'autofinancement	+ 740	+ 486	+ 481
Résultat budgétaire	+ 772	+ 557	- 1 274
Investissements (bruts)	140	152	1 174
Fonds de roulement net disponible	+ 1 402	+ 1 962	+ 708

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous sommes un établissement public de l'Etat.

La tutelle approuve nos comptes au regard de trois éléments principaux qui sont :

- La capacité d'autofinancement : nous devons disposer d'une CAF positive et être en capacité de rembourser nos annuités d'emprunt.
- Les investissements : 1,1 million d'investissements sur 2022 principalement consacré à l'achat du nouveau siège social qui a été autofinancé.
- Le fond de roulement disponible : il est de 708 000 € et il représentera 45 jours d'activité. La tutelle et CCI France recommandent un fond de roulement à 90 jours. Cette situation s'explique auprès de notre tutelle en raison du décalage de la cession du bâtiment rue Etienne Dolet. C'était un choix stratégique de ne pas gonfler le fond de roulement pour ne pas risquer de subir un prélèvement.

Fonds de roulement disponible en K€



En mars 2023, nous avons cédé une parcelle du site Vauban à Sens qui n'apparaît pas dans le fond de roulement.

Depuis le début de l'année, l'équipe de Sandrine SINET, Responsable des Finances, fonctionne avec un ETP en moins. De ce fait, Sandrine s'implique encore davantage dans la tenue des comptes et les projections budgétaires.

Vous avez reçu tous les éléments financiers détaillés dans vos dossiers sur le budget consolidé ainsi que les trois services budgétaires évoqués ici ce matin.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous en faire part, nous y répondrons.

Thierry CADEVILLE, Président

Comme vous avez pu le constater, nos exploitations, comme la plupart des CCI de Bourgogne Franche-Comté, sont souvent déséquilibrées, notamment par la baisse des subventions de l'Etat et compensées par la hausse du chiffre d'affaires via la vente de prestations payantes et les cessions d'actifs qui sont exceptionnelles.

Afin de compenser ces pertes, nous avons lancé une étude d'implantation de panneaux photovoltaïques sur nos propriétés foncières auprès d'EDF. Le rendement de ces équipements s'est beaucoup amélioré grâce à la hausse du prix de l'électricité et une performance accrue des panneaux photovoltaïques.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite Florence PICHOL, Présidente de la Commission des Finances à présenter son rapport.

Florence PICHOL, Présidente de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 24 avril 2023 pour examiner le budget exécuté 2022.

L'examen a porté l'attention sur les écarts significatifs avec le budget rectificatif 2022 de chaque section comptable. Parallèlement, des points de comparaison de certaines lignes budgétaires avec les comptes 2021 ont été commentés pour mieux comprendre les évolutions.

Les points suivants ont été portés à notre attention

- Le report des cessions inscrit au BR 2022 et réalisé en 2023 des terrains de Vauban et de l'Hôtel Consulaire pour un montant global de 3 850 000 €.
- Une reprise partielle de provision pour grosse réparation inscrite dans les comptes entre 2016 et 2018.
- La reprise de la totalité de la provision RH de 381K€ suite à la conclusion du litige
- Un résultat comptable et de CAF équivalant au BE 2021 malgré une baisse de plus de 400 K€ de la TCCI.
- L'acquisition de la parcelle devant la Pépinière de l'Auxerrois

Les membres de la Commission des Finances ont pris connaissance de tous les éclaircissements aux questions posées lors de la réunion.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à la majorité pour l'acquisition du parvis à Auxerre et au Budget Exécuté 2022 et proposent à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite François PINAULT, Commissaire aux comptes à présenter son rapport.

François PINAULT, Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CCI de l'YONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'YONNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus et autres membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été examinés par la Commission des Finances du 24 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Thierry CADEVILLE, Président

Je vous propose de passer au vote du budget exécuté 2022.

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT :

- La décision du Bureau, prise le jeudi 13 avril 2023,
- L'avis de la Commission des Finances rendu le lundi 24 avril 2023,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2022 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2022 de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2023,

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- Taxe pour Frais de Chambre 1 666 039 €
- Total du compte de résultat 6 069 447 €
- Résultat comptable 334 449 €
- Capacité d'autofinancement 480 656 €
- Résultat budgétaire - 1 273 622 €
- Fonds de roulement net en fin d'exercice 707 917 €

DECIDE d'affecter le résultat comptable positif de 334 449 € en report à nouveau,

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2022,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

3.2 ACQUISITION DU PARVIS SITUÉ À L'ENTRÉE PRINCIPALE DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS



Exposé des motifs

Thierry CADEVILLE, Président

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois propriétaire de cette parcelle accordera à la CCI de l'Yonne une subvention à un niveau un peu supérieur à celle initialement prévue. Cette subvention n'apparaît pas dans le Plan Pluriannuel d'investissements présenté lors de l'Assemblée générale précédente.

Tant que la délibération n'a pas été adoptée nous devons rester prudent sur son montant

Le parvis fait partie intégrante du projet de transformation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois que nous vous avons déjà présenté en Assemblée Générale et validé par les membres élus dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements.

Entre la rue des Mignottes et nos bâtiments en ce moment c'est un délaissé de voirie avec un peu de champs. Cette parcelle est actuellement la propriété de la Ville d'Auxerre. L'évaluation des Domaines a estimé le parvis à 104 000 €.

Nous avons proposé à la ville une acquisition à hauteur de 100 000 € qui correspond à l'évaluation que nous vous avons proposé dans le Plan Pluriannuel d'Investissements. Nous vous demandons d'approuver l'engagement par le Président

Cette parcelle destinée à devenir un parvis est essentiel dans le cadre du programme de rénovation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, il sera la future voie d'accès poids lourds. Sans son acquisition, l'ensemble du projet OCTOPUS serait remis en question.

Nous reviendrons ensuite sur le projet OCTOPUS notamment

Pascal CHAROT, membre élu de la CCI de l'Yonne

Pascal CHAROT, souhaite savoir si le montant de 100 000 € annoncé par le Président comprend les frais de notaires.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président répond que le montant n'inclus pas les frais de notaire qui sont estimés à 7000 €.

3.3 MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA CCI DE L'YONNE

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Les principales modifications portent sur la mise à jour des tarifs des formalités à l'International, des certificats Chambersign® et sont toutes notifiées en surbrillance dans l'annexe jointe.

DELIBERATION

VU les articles 4.4.4.1 et 4.4.4.2 de la section 4, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs à la tarification des services proposés par la CCI,

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2023,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 15 mai 2023, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Annexe 1 : Tarifs de la CCI de l'Yonne au 1^{er} juin 2023

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de poursuivre le cours de cette assemblée générale par la délibération relative à la mise à jour des conditions générales de vente de la CCI de l'Yonne

3.4 MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Pour tenir compte des spécificités des produits et prestations commercialisées par la CCI de l'Yonne, deux types de Conditions Générales de Vente ont été instaurées :

- Des CGV pour les produits ou prestations vendus par le Pôle Formation
- Des CGV pour les produits ou prestations vendus par les autres services de la CCI (hors Pôle Formation).

La version actuelle nécessite un complément d'information dans le point 14 des CGV de la CCI Yonne (point 16 pour le Pôle Formation), relatif à la médiation de la consommation avec l'ajout du nom et des coordonnées du Médiateur avec lequel la CCI a signé une convention le 2 mai 2023.

« Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS »

Outre le fait que les Conditions Générales de Ventes sont reproduites sur les bons de commande ou devis, elles peuvent être consultées à tout moment sur le site web de la CCI de l'Yonne.

DELIBERATION

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les Conditions Générales de Ventes dans le cadre de nos services payants,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2023,

DECIDE d'appliquer les nouvelles Conditions Générales de Vente pour tous les services proposant des produits/services payants à compter du 15 mai 2023 ;

AUTORISE la mise en ligne des deux nouvelles versions des Conditions Générales de Ventes jointes en annexe de la présente délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de poursuivre le cours de cette assemblée générale par la délibération relative à la désignation de nouveaux membres associés.

3.5 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

La CCI peut désigner des membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des membres élus de la CCI, à savoir 18 concernant la CCI de l'Yonne.

Sur proposition du président et après avis du bureau, l'assemblée générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés ou désigner d'autres membres associés dans la limite du nombre mentionné ci-dessus.

Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils n'entrent pas dans le calcul du quorum. Ils peuvent siéger, sans les présider, dans les commissions de la CCI autres que les commissions réglementées.

Les membres associés peuvent être désignés pour représenter la CCI dans toutes les instances extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément habilités par un mandat de représentation de l'assemblée générale ou du président. Ils ne peuvent cependant pas siéger dans des instances ou entités extérieures dans lesquelles sont prises des décisions engageant la CCI sur plan financier, juridique ou contractuel.

Le Président de la CCI de l'Yonne propose de compléter cette liste par la désignation de 2 membres associés supplémentaires :

- **Yves HUTIN**, Directeur Territorial de Pôle Emploi Yonne-Nièvre
- **Martine GUYOLLOT**, Représentante de la Fédération des Bouchers de l'Yonne

DELIBERATION

VU l'article R711-68, du Code du commerce, relatif à la définition du rôle et des attributions des membres associés par le règlement intérieur des CCI,

VU les articles 1.2.1 à 1.2.3 de la section 2, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs aux rôles et attributions des membres associés,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 13 avril 2023.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
régulièrement réunie le 12 mai 2023,

ADOPTE la liste suivante des membres associés :

Prénom	NOM	
Jérôme	MARCHAND	QUARRE DE CHOCOLAT
René	CORNET	CEC
Michel	CHAUFOURNAIS	Personne qualifiée
Michel	TONNELIER	Personne qualifiée
Serge	NASSELEVITCH	Personne qualifiée
Laure	BERTHELIN	Personne qualifiée
Karine	LASCOLS	DOMANYS
Aurélien	VALLOT	ARMATIS
Bénédicte	BARRE	SADEC AKELYS
Céline	DUBREUIL	LA TRINQUELINETTE
Michel	FOUDRIER	BIJOUTERIE LAMALLE
Sylvia	BOUREL	METAMORF'OZ
Markus	STUMP	TUBAUTO
Baptiste	MALHERBE	AJA
Marie	AUBIN	Personne qualifiée
Yves	HUTIN	Personne qualifiée
Martine	GUYOLLOT	Personne qualifiée

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de passer à la délibération relative à la nomination du commissaire au compte.

3.6 NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

L'article 112 de la loi n°95-116 du 04/02/1995 portant diverses dispositions d'ordre social (J.O. du 05/02/1995) a introduit l'obligation pour les Chambres de Commerce et d'Industrie de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

Les commissaires aux comptes exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par l'ancienne loi du 24/07/1966 susvisée et codifiée au sein du Code de Commerce, sous réserve des règles qui sont propres aux Chambres de Commerce et d'Industries.

DELIBERATION

VU l'article 112 de la loi n°95-116 du 4 février 1995,

Vu les dispositions de la loi PACTE introduisant de nouvelles dispositions obligeant les Chambres de Commerce et d'Industrie d'établir et de publier chaque année des comptes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes sont ensuite transmis à la tête de réseau ; CCI France.

DECIDE DE NOMMER, en qualité de commissaire aux comptes de la CCI de l'Yonne, pour les exercices 2023-2028

Le Cabinet FIDAUDIT (92), représenté par François PINAULT.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :		
POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les membres élus pour leur confiance.

Les délibérations ayant toutes fait l'objet d'un vote, il propose à présent de passer aux informations et invite Yves HUTIN, Directeur territorial Yonne Nièvre - Pôle emploi à intervenir.

4. INFORMATIONS

4.1 INTERVENTION DE YVES HUTIN, DIRECTEUR TERRITORIAL YONNE-NIEVRE – POLE EMPLOI

Yves HUTIN, Directeur territorial Yonne Nièvre – Pôle emploi à intervenir.

Bonjour à tous,

Président, je vous remercie pour votre invitation. Je suis ravie d'être parmi vous pour au moins deux raisons. D'abord parce que cela me permet d'être à votre contact, vous les puissances économiques qui faites vivre ce territoire, qui créent de la richesse et du développement économique. C'est quelque chose d'important pour Pôle Emploi / France travail.

Ensuite, parce que nos sujets communs sont nombreux : la formation, la levée des difficultés de recrutement des entreprises et l'action commune qu'on souhaite développer dans le cadre du consortium « Service public de l'insertion et de l'emploi », qui est un projet naît il y a quatre ans et pour lequel l'Yonne est pionnière. Nous avons la conviction qu'en travaillant tous ensemble en proximité, nous n'avons pas la prétention de résoudre l'ensemble des problèmes, mais nous pourrions réduire les difficultés qui peuvent émerger sur le territoire.

Dans le club « Les entreprises s'engagent » qui rassemble 1000 entreprises, nous travaillons sur la situation actuelle du travail. Je remercie Jérôme MAYEL pour son implication dans cette action portée par la CCI.

Quelques mots sur la situation du marché du travail. Aujourd'hui nous sommes dans une situation assez paradoxale avec un taux de chômage relativement bas à l'échelle de l'Yonne : 6.7%. C'est évidemment toujours trop lorsqu'on cherche à recruter, mais c'est assez bas par rapport aux années de la crise économique 2007/2008 où nous avons jusqu'à 11% de taux de chômage.

Actuellement, le département de l'Yonne compte environ 24 000 chômeurs, ce qui peut paraître élevé à l'échelle d'un territoire d'un peu plus de 300 000 habitants, mais qui est à un niveau relativement faible au regard des années précédentes. Gardons à l'esprit que la moitié de ces chômeurs travaillent même si c'est contre intuitif.

Par définition un chômeur est une personne qui ne travaille pas, or, en réalité, un chômeur sur deux travaux, de quelques heures à temps complet comme c'est souvent le cas dans le secteur de l'industrie. C'est quelque chose qui nous place en pénurie, en tension de mains d'œuvre qualifié, compétente et immédiatement disponible.

Le développement de l'offre de formation sur le territoire est un autre sujet commun avec la CCI de l'Yonne et le Conseil Départemental, l'ensemble des acteurs. Les enjeux sont importants en terme d'attractivité. Il y a un phénomène de concurrence qui fait que certains groupes ou territoires plus volontaristes peuvent capter rapidement la main d'œuvre que l'on peine à former. C'est le cas des métiers du soin de la santé pour lesquels on forme beaucoup. Les sessions de formation sont pleines et dès que les personnes sont formées, elles quittent le territoire pour d'autres territoires plus attractifs. Dans ces territoires, la qualité de vie est bien meilleure avec des conditions salariales qui sont le double ou le triples de celles que nous avons en France.

Nous sommes dans une situation particulière avec une sortie de crise progressive suite à la-COVID, avec un redémarrage économique assez robuste, mais qu'on peut tempérer au regard des événements conjoncturels que sont le coût de l'énergie et la hausse du prix des matières premières.

Le grand mur des faillites que l'on redoutait il y a quelques années ne s'est pas produit. Alors ici et maintenant tout va bien, mais la situation reste fragile et évolutive et peut rapidement se retourner en raison de sujets extra nationaux.

Quelques éléments sur le marché du travail, au-delà du faible nombre de demandeur d'emploi qui va nous obliger dans la logique du plein emploi.

C'est un débat de chiffre mais c'est une tendance à la baisse importante à un moment où tout le monde veut recruter. On fait feu de tout bois pour essayer de capter la main d'œuvre disponible. Pôle emploi n'a pas l'exclusivité et voit d'un très bon œil tout ce qui peut aider le recrutement même si nous disposons de Quelques champs d'expertises et d'appui pour recruter de manière différente qu'en période de chômage très élevé.

Il nous faut mobiliser toutes les énergies, à commencer par les bénéficiaires du RSA. Le Conseil Départemental de l'Yonne, Pôle emploi, les puissances, économiques La Région Bourgogne Franche-Comté De nombreux autres acteurs tels que les collectivités ont souhaité candidaté à une phase d'expérimentation, avec 18 autres territoires nationaux candidater nous n'avons pas la prétention de résoudre en trois mois ce que nous avons hérité d'une situation antérieure et qui a cours depuis plus de 30 ans.

Certains publics peuvent avoir un sentiment de démotivation, âge, faible niveau de qualification.

Un demandeur d'emploi sur deux travail mais un demandeur d'emploi sur deux à plus de 50 ans. Si on veut arriver à la logique de pleine emploi il faut penser à recruter des seniors qui ont parfois 15 à 20 ans de travail à réaliser. Ces seniors ont une vie professionnelle devant eux. Il faut retenir ce champs postural les jeunes n'auraient pas ce savoir vivre de la vie en entreprises

Le fait de travailler en équipe, de respecter des consignes, et de travailler en entreprise. Les seniors ont parfois ces qualités plus importantes que les compétences techniques qui peuvent s'acquérir.

Ce sont des valeurs qu'après une vie professionnelle, à plus de 50 ans on a peut-être acquises d'une façon un peu plus intense que le jeune public.

Il n'y a jamais eu autant d'offres d'emplois disponibles. 18 000 emplois disponibles dans l'Yonne sur un an avec une évolution de 15% sur l'année.

Nous avons beaucoup d'intentions d'embauches exprimées et assez qualitatives, pour fixer la compétence les entreprises ont besoin de travailler leur marque employeur et l'image qu'elles véhiculent qui est : l'emploi durable et une insertion robuste.

Il y a peu de secteur aujourd'hui qui ne souhaite pas recruter.

Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne

7000 attributaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 2 millions de personnes à l'échelle nationale.

Nous avons besoin de ces 2 millions de personnes pour relancer l'économie, réindustrialiser, mais aussi pour pourvoir les offres d'emplois les emplois non délocalisables tels que métiers de l'agriculture qui sont et beaucoup de professionnels qui ont recours à de la main d'œuvre extraterritoriale ce qui est un comble à un moment où nous avons une main d'œuvre locale qui a besoin de travailler.

Donc des volumes d'offre d'emplois disponibles très importante et de nombreuses intentions d'embauches.

Garder quelques éléments à l'esprit que vous pouvez retrouver sur notre site internet et permette de comprendre l'écosystème dans lequel nous évoluons.

Les intentions d'embauche dans l'Yonne se renforcent en 2023. On peut noter une évolution de ces intentions d'embauche de presque 3.5% par rapport à l'année 2022. L'Yonne fait mieux que la Région Bourgogne Franche-Comté qui est à 2.5%, bien que le département perde des habitants.

3,5% de hausse par rapport à 2022 soit plus de 13 000 projets de recrutement. Cette enquête « besoin en main d'œuvre » administrée par le CREDOC a pour but d'informer les publics sur les métiers qui recrutent, financer les places de formation. Il est important pour le territoire d'avoir une offre de formation adaptée aux besoins actuels. L'enquête présente des taux de retour intéressants toutes les entreprises qui l'ont reçu.

Le taux de retour des enquêtes de 25% est encore insuffisant au regard du besoin permet de distinguer les offres d'emploi directement accessibles qui ne nécessitent pas de qualification tels qu'ouvrier viticole 400 personnes ont bénéficié l'an dernier et certains n'avaient pas travaillé depuis 15 ans.

Si on résout les problèmes de mobilité et administratifs on arrive à trouver des solutions

Dans l'industrie besoin de formation plus longues et qualitatives et valoriser une certaine intelligence du geste. On a besoin d'anticiper ces expressions de besoin pour acheter des places de formation qualitative et permettent de trouver des réponses en proximité mais sur un temps plus long

Il demeure intéressant de garder à l'esprit les secteurs qui recrutent le plus :

- Les services à la personne car on est un département vieillissant, où on a besoin de compétences pour garder on a domicile besoin de former et de rendre ces métiers attractifs. Ils n'ont pas toujours une image positive,
- Les services à l'entreprise aussi sont une grosse niche des intentions de recrutement,
- La vente et le tourisme, difficulté à recruter du personnel formé aux langues étrangères,
- L'agriculture : plus de 150 métiers différents, de très technique qualitatif à très manuel et facilement accessible sans formation.

Signaux très positifs dans les intentions d'embauche, des domaines traditionnels qui se maintiennent.

Les sujets de la formation et du recrutement restent plus compliquer.

Je vous signale l'existence d'un nouveau dispositif baptisé « Immersion facilitée » qui permet aux demandeurs d'emplois et personnes en reconversion de découvrir un métier au sein d'une entreprise.

Nous avons besoin de sortir de nos schémas traditionnels et de permettre par ces immersions facilitées et de permettre aux chômeurs par ces immersions facilitées de venir découvrir dans vos entreprises des métiers. Le dispositif prend en compte l'assurance et le coût pour découvrir le métier. Permet de tester et de voir très vite l'appétence pour le métier, l'habileté et puis de mettre en place les actions de formation pour former vos futurs salariés en vue d'une action durable.

Nous souhaitons renouer avec le président et l'ensemble des membres du consortium

Nous sommes en demande de considérer que vos besoins sont au centre de cet écosystème en temps qu'entrepreneur qui avaient la capacité à nous donner les bons signaux pour acheter les places de formations, afficher vos offres d'emploi,

Tout cela nous permet de rendre plus visible cette part immergée de l'iceberg à un moment où il est difficile de recruter

Certain n'ont aucune difficulté pour recruter ou limiter le turn-over en raison des processus mis en place dans l'entreprise pour favoriser l'accueil et le maintien dans l'entreprise.

Il n'y a jamais eu autant d'opportunités, mais il n'y a jamais eu autant de concurrence mais c'est un aussi sain et naturel.

Marie AUBIN, Membre associé

Nous sommes confrontés à une concurrence accrue pour recruter. Les chefs d'entreprises doivent se remettre en question par rapport à ce qu'ils offrent en terme de salaire mais aussi de qualité de vie.

Yves HUTIN, Directeur territorial Yonne-Nièvre, Pôle Emploi

La situation actuelle est probablement liée à la crise sanitaire qui a modifié les habitudes de travail et les motivations des salariés. Auparavant, pour les demandeurs d'emploi la rémunération était toujours la plus importante, or, à présent la première attente est l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

Le secteur du service est un des métiers qui recrute le plus. Certaines personnes préfèrent être caissiers chez Lidl que serveuse car à 18h elles ont terminé et ça facilite la vie personnelle.

Le sens du travail, pas le sens de ce qu'on fait mais la capacité à progresser dans l'entreprise, comment s'inclure dans la vie sociale de l'entreprise et le troisième sujet est la rémunération. Beaucoup d'effort ont été fait dans certaines branches mais pas toutes. C'est dur de rendre appétant un secteur à faible rémunération. La rémunération est importante, mais le respect, la considération, ne sont pas monnayable et pourtant de plus en plus recherchées. Travailler sa « marque employeur » à beaucoup plus de sens qu'il y a quelques années.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie Yves HUTIN pour son intervention et invite Jérôme MAYEL, Directeur Général à présenter le rapport d'activité 2022 de la CCI de l'Yonne.

4.2 RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le rapport d'activité de la CCI de l'Yonne est un document que tous les élus doivent connaître pour pouvoir expliquer le rôle et le mode de fonctionnement d'une Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le document est articulé autour des trois axes du plan de mandature que vous avez élaboré et adopté en AG

- L'action en faveur de la compétitivité des territoires de l'Yonne
- Contribution au développement des entreprises icaunaises
- Développement de compétences et la formation aux métiers de demain

Chacun des indicateurs a ensuite été classé en fonction de ces trois axes du plan de mandature.

EQUIPEMENTS

Hôtels et pépinières d'entreprises

Sur nos différents sites, répartis sur l'ensemble du département la CCI de l'Yonne héberge 120 entreprises qui emploies 600 salariés. Nous souhaitons monter en puissance avec le projet OCTOPUS.

AuxR_Lab et AuxR_Factory : nous nous sommes engagés dans cette dynamique en parfaite cohérence avec le contrat de territoire édicté par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. A l'heure actuelle 6 porteurs de projets installés, 14 bureaux à disposition, 3 porteurs de projets qui passeront au comité de sélection d'ici fin juin. Nous avons bâti notre candidature en complémentarité avec notre pépinière d'entreprises. AuR_Lab est un incubateur de start-up. La pépinière d'entreprises de l'Auxerrois est en capacité de proposer une solution pour héberger les entreprises concernées directement sur le territoire.

RESEAUX ET COMMUNAUTES

Christine JAN travaille sur la mise en réseau.

Tout au long de l'année 2022 par le biais des communautés des positives entreprises nous avons permis à de nombreuses entreprises de se rencontrer. Avec le Président du Club BusinessSens présidé par Nicolas GARNERONE et animé par la CCI de l'Yonne, le Club offre la possibilité aux entreprises du territoire sénonais élargi d'échanger sur des problématiques communes et de passer de bons moments.

Nicolas GARNERONE, Président du Club BusinessSens

Mardi dernier nous avons lancé un nouveau club d'entreprises « Business Auxerre » qui rencontre déjà beaucoup de succès puisque nous avons une vingtaine d'entreprises dès la première réunion, contre 3 lors du lancement de BusinessSens en 2005.

Le club BusinessSens compte aujourd'hui 65 entreprises et Business Auxerre semble très dynamique et a la volonté de s'enrichir de nouveaux membres.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Merci à Christine qui s'implique beaucoup dans cette activité. Je vous invite à prendre contact avec elle si vous souhaitez rejoindre ce nouveau club.

Nous sommes, en tant que service public, constamment challenger sur des objectifs de nous avons une sollicitation de la part de CCI France pour pousser les entreprises de l'Yonne à intégrer le dispositif « Immersion professionnelle ». Nous sommes allés au-delà des objectifs qui nous avaient été fixés.

Emploi-Formation

84% de taux de réussite aux examens et 82% d'insertion.

Je vous invite à mettre en avant ces éléments qui sont remarquables.

EGC 2022 : transfert du VES vers l'Amphi bâtiment de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. 44 étudiants dans l'EGC. Nous travaillons sur la nouvelle promotion pour septembre 2023 et les tendances sont relativement identiques à celles de la dernière rentrée, donc positives. Nous vous en tiendrons informé lors de la prochaine Assemblée Générale.

Formation continue : 1000 apprenants accompagnés par le service de formation continue sur des sessions de plusieurs heures à quelques jours dans nos trois sites de formation : Rue Etienne Dolet à Auxerre, l'Amphi et le Village d'entreprises du Sénonais à Sens.

Le Club RH et le dispositif « Les entreprises s'engagent » nous animons depuis le milieu de l'année 2022.

Les entreprises qui participent sont des moteurs et nous assurons, à la demande de la DDETSPP, cette animation sur un an. Ce matin nous avons le bilan et c'est pour cette raison que Hervé AUBERGER et Jean-Pierre LANTERNIER n'ont pas pu être présents en raison d'une réunion en préfecture. Pour avoir rencontrés les chefs d'entreprises pilotes, je peux vous dire que la satisfaction sur l'animation de la CCI à travers Jean-Pierre LANTERNIER est unanime. Il est très vraisemblable que nous continuions son animation l'année prochaine.

Le plan de transformation de la CCI Yonne

Le Centre de Formation de la CCI de l'Yonne continuera à occuper les locaux de la rue Etienne Dolet à Auxerre, jusqu'au mois de juin 2024, dans l'attente de la construction du bâtiment à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Nous avons enrichi notre communication, elle est à présent plus engagée sur les réseaux sociaux avec des newsletters plus fréquentes et plus dynamiques. Nous en voyons les premiers résultats avec l'augmentation de nos followers sur LinkedIn et Facebook.

Je tiens à féliciter l'ensemble de l'équipe de la CCI de l'Yonne, car l'année 2022 a été compliquée et chargée et 2023 le sera tout autant.

Le Président CADEVILLE remercie Jérôme MAYEL et son équipe pour ce travail.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE invite Jérôme MAYEL, Directeur Général à présenter la synthèse des marchés publics attribués par la CCI de l'Yonne.

4.3 INFORMATION SUR LES MARCHES ATTRIBUES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Conformément au code des marchés publics et à son adaptation aux CCI, vous trouverez, ci-dessous, la liste des Marchés Publics conclus depuis la dernière Assemblée Générale.

Les marchés publics attribués dans le cadre du projet OCTOPUS représentent près de 3.4 millions d'euros.

Vous pouvez retrouver les différents lots dans le tableau ci-dessous. A noter que tous les marchés publics attribués l'ont été à des entreprises Icaunaises ou nationales mais disposant d'une succursale dans l'Yonne.

Deux lots du marché OCTOPUS n'ont pas pu être attribués fautes d'offres opportunes et pertinentes : le photovoltaïque et l'étanchéité. Ces deux lots feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Nous sommes pour le moment en dessous du montant prévu dans le budget prévisionnel.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une révision de tarifs à la hausse, mais pour le moment le budget est respecté et au regard de la conjoncture actuelle c'est assez surprenant pour en faire mention.

L'assurance dommage ouvrage est un marché extérieur dans le 59.

Au nom du Président de la CCI de l'Yonne, je tiens à remercier les membres de la Commission consultative des marchés présidée par Kouider HAFID, qui a œuvré sur l'analyse des offres et qui jusqu'à présent a toujours suivi les avis émis par le Président CADEVILLE. Georges CARLIERE, François-Xavier NAULOT et Kouider HAFID ont donné de leur temps pour cette commission des plus importante.

MAPA : Marché à procédure adaptée **AP** : Appel d'offre

<i>Intitulé du marché</i>	<i>Désignation du lot</i>	<i>Estimation APD / en € HT (AG 28 oct. 22)</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>Attribué à</i>	<i>Montant attribué en € HT</i>
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	VRD	444 234 €	MAPA	EUROVIA (89)	477 810 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Désamiantage / Démolition	176 982 €	MAPA	MICHEL SA (89)	108 000 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Installation chantier / Fondations / Gros œuvre	698 042 €	MAPA	GEBAT (89)	543 221 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Murs Ossature Bois / Charpente	266 956 €	MAPA	CHEMOLLE (89)	264 591 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Menuiseries extérieures	147 505 €	MAPA	HAMELIN ALUGLACE (89)	390 000 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Métallerie / Serrurerie	24 718 €	MAPA	HAMELIN ALUGLACE (89)	20 000 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Cloison / Doublage / Enduit	637 023 €	MAPA	FERNAND MARTIN (89)	373 380 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Menuiseries intérieures / Agencement	154 241 €	MAPA	ASSELINEAU (89)	162 053 €

Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Peintures / sols	183 957 €	MAPA	ART et TECH / DELAGNEAU (89)	196 369 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Electricité CFA/CFO	246 252 €	MAPA	LAURIN (89)	274 621 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Chauffage / Ventilation / Plomberie	385 603 €	MAPA	FAVERGEAT (89)	510 144 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Appareil élévateur	32 628 €	MAPA	TK ELEVATOR (89)	27 170 €
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Espaces verts	172 901 €	MAPA	ROSSI (89)	145 218 €

Total : 3 562 042 €

3 492 577 €

Les lots « Couverture / Façade métallique / Etanchéité » et « Photovoltaïque » du marché ci-dessus ont été déclarés infructueux.

<i>Intitulé du marché</i>	<i>Désignation</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>Attribué à</i>	<i>Montant attribué HT</i>
Pépinière de l'Auxerrois - Phase 1 : Reconstruction B02	Assurance Dommage Ouvrage	MAPA	VERSPIEREN SA (59)	28 943 €

<i>Intitulé du marché</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>Attribué à</i>	<i>Montant global HT</i>	<i>Durée</i>
Commissaire aux Comptes	AO	FIDAUDIT (92)	35 400 €	6 ans

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE invite René CORNET, président de l'association Mobil'eco à présenter l'association.

RENE CORNET, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION MOBIL'ECO

L'association est à la recherche de bénévoles pour intégrer le Conseil d'administration de Mobil'Eco qui a besoin de renouveler ses membres et d'atteindre la taille critique d'une quinzaine de membres.

En partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, les CCAS des communes et la Mission locale, l'association tente de résoudre les problèmes de mobilité, véritables freins à l'emploi.

Les principales actions de l'association sont :

- Le transport à la demande sur le Nord Yonne pour emmener des gens travailler (80% de l'activité).
- La proposition de véhicules à la location, à destination d'un public dans le besoin, souvent au RSA.
- La location de véhicule,
- Une Auto-école associative avec trois moniteurs salariés,
- Un garage solidaire où effectuer ses réparations soi-même
- Aider des gens qui n'ont pas le permis de conduire

Les financeurs sont l'Etat, le Conseil Départemental de l'Yonne, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil régional et Pôle Emploi.

L'association est implantée sur le Sénonais et souhaite s'étendre sur le territoire Auxerrois. Dans le cadre de son développement, elle travaille sur un partenariat avec la société de transport « TransDev » et les agences d'intérim de l'Auxerrois.

Thierry CADEVILLE propose que Tessa CHARVET recueille les éventuelles candidatures.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie René CORNET pour sa présentation et invite Pascal BAILLY, président du tribunal de commerce d'Auxerre à intervenir au sujet de l'activité du Tribunal

Pascal BAILLY, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le Tribunal de Commerce exerce principalement deux activités :

- Une activité judiciaire,
- Une activité plus administrative autour du guichet unique, avec lequel nous rencontrons actuellement quelques difficultés techniques.

Nous avons des inquiétudes car on parle de chômage partiel lié à une diminution de l'activité. Lorsqu'on compare l'année 2023 avec les années précédentes car nous sommes encore très en dessous d'une activité normale.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie Pascal BAILLY pour son intervention et invite Xavier DUALE, directeur départemental de la Banque de France à intervenir à son tour.

Xavier DUALE, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA BANQUE DE FRANCE

Comme dit précédemment par Monsieur HUTIN, il ne faut pas faire de catastrophisme. Le mur des faillites n'est pas là, même si nous sommes loin de la situation post-crise 2008.

Le taux de défaillance d'entreprises pour le remboursement du PGE est estimé à 4.5 %, ce qui reste faible.

On note que le nombre de restructuration de PGE est très limité. La situation est assez bonne, on constate une résilience des entreprises que l'on peut qualifier d'assez extraordinaire, dans le contexte actuel : post-crise COVID, guerre des coûts de l'énergie.

Les NAO sont assez rares et les entreprises font faces.

Le point d'inquiétudes reste la problématique du recrutement.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie Xavier DUALE pour son intervention et invite Philippe LALA, conseiller départemental de l'Yonne, à présenter le projet « Yonne 2024 - Terre d'Exploits ».

4.4 INTERVENTION DE PHILIPPE LALA, CONSEILLER DEPARTEMENTAL DE L'YONNE – PROJET « YONNE 2024 - TERRE D'EXPLOITS »

PHILIPPE LALA, Conseiller départemental de l'Yonne

Bonjour,

Je tenais d'abord à remercier le Président CADEVILLE pour son invitation à vous présenter le projet « Yonne 2024 Terre d'Exploits ».

Le Conseil départemental a lancé le label de territoire « Yonne 2024, Terre d'Exploits » et la CCI de l'Yonne a adhéré et diffusé en dehors du territoire et dans le territoire.

C'est une mission que nous souhaitons mener sans lourdeur administrative, pilotée par le Directeur Général et le cabinet du Président pour être facilitateur.

Depuis un an, le Président du Conseil Départemental de l'Yonne va à la rencontre des entreprises pour résoudre les problèmes des entreprises sur les thématiques relevant du Conseil Départemental.

Nous recevons environ toutes les trois semaines des délégations qui viennent visiter nos différents centres sportifs.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous évoluons dans un environnement très concurrentiel. La France compte 1200 sites de préparation des jeux olympique, qui sont en concurrence pour attirer et accueillir les délégations.

Ce projet doit continuer après 2024. C'est un engagement dans un projet de territoire sur plusieurs années. Le travail mené par la CCI et le Conseil Départemental se fait sur la base d'un projet commun, mais chacun dans les domaines d'actions qui lui sont propres.

Philippe LALA, Conseiller départemental de l'Yonne :

Le Conseil Départemental souhaite s'appuyer sur les expertises locales.

Nous vous invitons à participer à l'inauguration du site internet, qui est un outil visant à mettre avant l'histoire, les vignobles, l'architecture et une rubrique destinée à proposer des portraits d'individus engagés pour le territoire et des thématiques économiques.

En tant que financeur, le site internet appartient au Conseil Départemental, mais il doit être utilisé par tous les partenaires pour valoriser le département de l'Yonne. C'est un site qui va vous surprendre. Il y a 120 personnes engagées dans un club des partenaires et je salue l'implication de Madame CHAPUIS qui est très investie dans ce projet. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et l'enjeu est de ne pas parler de politique.

L'année prochaine, la flamme olympique s'arrêtera sur 7 sites, dont Auxerre. Chaque lieu de passage de la flamme connaîtra une hausse de consommation.

Nous mettrons en avant des sites Icaunais dans l'Yonne, notamment via l'organisation de grandes fêtes populaires.

Nous souhaitons que toutes les entreprises adhèrent à ce projet, notamment via l'utilisation du logo.

Nous faisons du lobbying auprès des médias nationaux pour nous faire connaître et nous sommes à la recherche de thématiques du monde entrepreneuriale. Nous avons à cœur de dynamiser l'image de l'Yonne, qui est riche en terme d'activité économique.

Il existe une très grande concurrence entre les départements qui reçoivent en ce moment les délégations. Lors de ces visites, nous abordons des questions d'ordre logistique, en lien avec un cahier des charges très précis. Il faut une volonté politique, mais également un vrai savoir-faire logistique.

Nous travaillons actuellement sur les formations en anglais de tous les acteurs du tourisme. Il faut se préparer à pouvoir accueillir une clientèle étrangère.

Le Département doit s'unir aux entreprises et aux autres institutions publiques. Aussi, je vous invite le lundi 15 mai, à 19h30, à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois pour un grand événement. A cette occasion, nous mettrons en avant des personnalités du territoire tels que Nicolas BONNET, tailleur de pierre ou encore Mohamed ERRAFI, créateur du sac à dos « Gravipack », dont l'actionnaire majoritaire est Icaunais.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Je vous donne rendez-vous lundi prochain à 19h30 à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois pour la cérémonie de lancement de ce site internet qui contribuera à la force d'attractivité de l'Yonne.

Devenez partenaire de la dynamique « Yonne 2024 » en adhérant au club. Plus nous serons nombreux à parler de « Yonne 2024 Terre d'Exploits », plus la dynamique sera forte.

KARINE GAUFFRENET, membre élue

A Toucy, nous souhaitons développer un projet lié à cet événement international et surfer sur la vague pour fédérer le milieu sportif et les collectivités. Nous souhaitons organiser un tournoi inter-entreprises et développer un business en Puisaye avec l'aide de la CCI de l'Yonne.

Pour rassembler l'ensemble des acteurs, nous avons besoin de la CCI et du Conseil Départemental de l'Yonne. Nous avons des idées, des personnes très motivées et nous vous invitons le 1^{er} juin à 19h, à la salle polyvalente de Toucy.

Plusieurs entreprises de l'auxerrois m'ont sollicité pour se joindre à nous. Toutefois, je pense que ces entreprises devraient pouvoir adhérer à un événement spécifique au territoire de l'Auxerrois.

Le label territorial doit perdurer après 2024, pour garder et entretenir la dynamique de territoire initié par les jeux olympiques.



Jeux olympiques :
26 juillet - 10 août

Jeux paralympiques :
28 août - 08 septembre

En amont des jeux L'Yonne est département étape du relais de la flamme

L'Yonne labellisée **Terre de Jeux 2024**

7 sites du département retenus comme sites de préparation

Objectifs:

- ✓ Capitaliser sur cet évènement fédérateur pour rassembler les forces vives du territoire derrière le projet « Terres de jeux ».
- ✓ Mettre en lumière les atouts économiques du département

➔ Renforcer l'Attractivité économique de l'Yonne

Devenez partenaire de la dynamique « Terre de jeux »



BULLETIN D'ENGAGEMENT AU CLUB DES PARTENAIRES

YONNE24 TERRE D'EXPLOITS

PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT

En adhérant au Club des Partenaires YONNE24 TERRE D'EXPLOITS, vous serez amenés à participer, en votre nom, ou au nom de votre entreprise, institution ou association, à l'aventure collective initiée liée à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Cette démarche a pour but de fédérer toutes les volontés et d'apporter de nouvelles opportunités de coopération à tous les acteurs du Département de l'Yonne. Elle doit permettre de valoriser le savoir-faire icaunais et l'excellence de notre Département hors de ses frontières.

EN ROUTE POUR LES JEUX !

LE LUNDI

15 MAI 2023

A 19H30

Invitation

Monsieur Patrick Gendraud

Président du Conseil Départemental de l'Yonne

Monsieur Patrice Hennequin

Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne

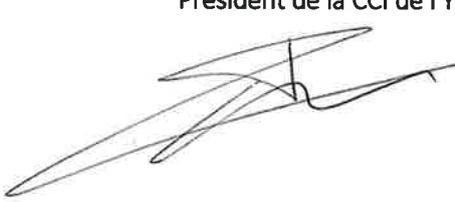
**ONT LE PLAISIR DE VOUS CONVIER
AU LANCEMENT DU SITE YONNE 24**

Nous vous accueillons à partir de **18h45** chez **IDXPROD**
(dans la pépinière d'entreprises de la CCI)
105 Rue des Minotiers - 89000 AUXERRE

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie Philippe LALA, Conseiller départemental de l'Yonne pour son intervention, ainsi que les membres présents et lève la séance à 12h10.

Thierry CADEVILLE
Président de la CCI de l'Yonne



Ghislaine MOREAU
Secrétaire de la CCI de l'Yonne

